



Le 05 juillet 2023

Pour une SNANC qui donne à toutes et tous la possibilité de choisir son alimentation.

En France, au moins 61% de la population serait en situation d'alimentation contrainte. C'est ce que révèle le dernier baromètre du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) qui montre qu'en novembre 2022, 16% des Français étaient en situation d'insuffisance alimentaire quantitative et près de 45% en situation d'insuffisance qualitative¹. Plus grave encore, ces chiffres tendent à augmenter notamment en raison de la récente période d'inflation, particulièrement virulente pour les produits alimentaires. Aujourd'hui, en France, pouvoir réellement choisir son alimentation est devenu un privilège.

Ne pouvant se résoudre à cette fatalité, nous - associations agricoles et citoyennes² - considérons que la future SNANC doit permettre d'accélérer la transition vers une alimentation choisie, durable et accessible à toutes et tous. Pour ce faire, la SNANC doit fixer des objectifs clairs et ambitieux, et affirmer la nécessité d'une véritable politique publique de l'alimentation, qui :

- lutte plus fortement contre la précarité alimentaire et fait de l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie une priorité.
- soit moins focalisée sur la responsabilisation des consommateurs et les seuls engagements volontaires des entreprises, mais réglemente davantage le secteur privé, en particulier la publicité et le marketing du secteur agroalimentaire et les pratiques de la grande distribution.
- accompagne davantage les Français et les Françaises vers une alimentation saine et durable, moins carnée et plus riche en aliments végétaux de qualité. Cela suppose un renforcement important des moyens dédiés à l'éducation et à la sensibilisation.

Associations paysannes et citoyennes, nous réaffirmons qu'une réelle politique publique de l'alimentation n'a de sens que si elle intègre à sa base la nécessité de repenser les modes de production agricole et prend en considération les causes de la pauvreté.

Alors que le canton de Genève vient d'inscrire dans sa Constitution le droit à l'alimentation, la France peut se donner les moyens d'une politique qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie et durable une réalité.

Les recommandations pour tracer ce chemin sont convergentes et se multiplient qu'elles proviennent d'institutions indépendantes (ANSES, Conseil national de l'alimentation, Cour des

¹ CREDOC, Consommation et modes de vie, "En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités", N° 329 • ISSN 0295-9976 • mai 2023, Marianne Bléhaut, Mathilde Gressier, <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

² Cette note est signée par le Réseau Civam, le Miromap, Terre de Liens, SOL Alternatives Agroécologiques et Solidaires,, Les Ami.es de la Confédération paysanne, la Fadear, Solidarité Paysans et le MRJC.

comptes, Haut Conseil de la Santé Publique, France Stratégie, Santé publique France, etc.) comme de la société civile³.

Dans cette note, nous – Réseau CIVAM, le Mouvement inter-régional des AMAP (Miromap), Terre de Liens, SOL Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Les Ami.e.s de la Confédération paysanne, Solidarité Paysans et le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) - faisons le choix de mettre en avant certaines recommandations, que nous estimons essentielles pour permettre de donner enfin à toutes et tous les capacités de choisir son alimentation.

Une SNANC qui permette de lever les freins de l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité.

Le droit à l'alimentation répond à trois exigences : la disponibilité, l'accessibilité, l'adéquation. Les propositions qui suivent sont autant de leviers permettant de lever d'éventuels freins au respect de ces trois exigences.

- **Lever le frein de la disponibilité : Pas d'alimentation durable sans production durable.**

Il ne peut y avoir d'alimentation durable et de qualité sans une production qui soit elle-même durable et de qualité. Autrement dit, manger durablement suppose de produire durablement et nécessite pour cela des paysans et paysannes nombreux et soutenus. La future stratégie nationale alimentation nutrition climat, pour avoir un rôle structurant et permettre une mise en cohérence des différentes politiques publiques et de leurs objectifs doit donc s'intéresser à la qualité et à la durabilité de la production agricole.

Recommandation 1 : Permettre une disponibilité suffisante de l'offre durable et de qualité en assurant l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices dans la transition et l'installation vers des systèmes agroécologiques et des élevages durables, reposant notamment sur des systèmes de production plus autonomes et économies.

Recommandation 2 : Participer à la revalorisation du métier d'agriculteur pour faire face à l'isolement et au mal-être de la profession et œuvrer à un meilleur partage de la valeur au sein de la filière afin d'assurer une juste rémunération aux paysans et paysannes.

Recommandation 3 : Agir résolument pour l'installation-transmission agricole et en faire une grande cause nationale en reprenant notamment les propositions des associations et réseaux d'accompagnement des candidats et candidates à l'installation transmission, notamment les membres du Pôle Inpact, la FNAB et le Reneta⁴.

Recommandation 4 : Rediriger les aides et subventions publiques (PAC, financements nationaux et régionaux) pour soutenir la transition des modes de production avec des critères environnementaux plus exigeants.

³ Voir les recommandations pour la SNANC défendues par un large front d'organisations :
<https://reseauactionclimat.org/publications/pour-une-veritable-strategie-nationale-pour-lalimentation-la-nutrition-et-le-climat/>

⁴ Voir les recommandations de ces réseaux qui accompagnent à l'installation et à la transmission ici :
<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/argumentaires-propositions/des-agricultrices-et-agriculteurs-nombreux-pour-nourrir-durablement-la-france-de-demain/>

Recommandation 5 : Accroître les financements en faveur de la recherche et développement sur les pratiques agricoles et d'élevage durables (en particulier l'agroécologie, l'agriculture biologique et les systèmes de production économes et autonomes).

- **Lever les freins de l'accessibilité physique : Agir sur le paysage alimentaire.**

La littérature scientifique montre que le comportement alimentaire des personnes est fortement influencé par leur environnement alimentaire, c'est-à-dire la configuration géographique de l'offre alimentaire⁵. La lutte contre les déserts et bourbiers alimentaires⁶ doit être une priorité en particulier dans les territoires où se concentrent les populations les plus pauvres.

Une attention particulière doit également être accordée aux territoires ruraux où les hausses des prix de l'énergie surenchérissent le coût des déplacements et réduisent l'accessibilité physique aux points de distribution⁷. Rappelons à ce propos que 59% des communes rurales ne disposent d'aucun commerce de proximité⁸.

Recommandation 6 : Conduire des études spécifiques sur le paysage alimentaire et la précarité alimentaire en milieu rural beaucoup moins connue du fait des forts liens sociaux qui peuvent entraîner un haut niveau de non-recours⁹. Intégrer des personnes en situation de précarité dans la réalisation de ces études.

Recommandation 7 : Ajouter un volet d'accès à l'alimentation durable et choisie pour toutes et tous dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASaP) ainsi que le cas échéant dans les SCOT et les plans locaux d'urbanisme (PLU) et assurer la mise en lien avec les actions des projets alimentaires territoriaux (PAT)¹⁰.

Recommandation 8 : Investir dans l'amélioration du maillage territorial de l'offre de produits frais, choisis et durables, à des prix accessibles, dans les zones rurales et urbaines où l'offre est défaillante (marchés de plein air, magasins de producteurs, AMAP, paniers solidaires, épiceries ambulantes etc.), en privilégiant la relocalisation de l'approvisionnement dans les territoires.

Recommandation 9 : Soutenir financièrement les expérimentations sur l'ensemble du territoire de maisons de l'alimentation durable, ouvertes à tous les publics, faisant vivre un programme d'éco-citoyenneté alimentaire à l'image de la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA) à Lyon. Soutenir également les projets en milieu rural - où le montage financier des projets peut être plus difficile - telle que l'Épicerie Paysanne Ambulante et Solidaire (EPAS) dans la Haute-Vallée de l'Aude.

⁵ Vontron S, Perrin C, Soulard C-T (2020) Foodscape: A scoping review and a research agenda for food security-related studies. PLoS ONE 15(5): e0233218. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233218>

⁶ Les déserts alimentaires désignent des espaces présentant une très faible accessibilité physique et économique des habitants à une offre alimentaire considérée "saine". Les bourbiers alimentaires font référence à des quartiers dans lesquels une offre alimentaire « saine » existe mais est noyée au milieu de l'offre d'aliments et de boissons à forte densité calorifique. (Simon Vontron. *Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages : Construire une géographie des paysages alimentaires*. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2021).

⁷ Voir la note de conjoncture de l'INSEE "Guerre et prix", 24 juin 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6464607?sommaire=6464639>

⁸ Sénat, rapport d'information n°577, 16 mars 2022. https://www.senat.fr/rap/r21-577/r21-577_mono.html#fnref13

⁹ Cette recommandation est issue de l'avis 91 du Conseil national de l'alimentation.

¹⁰ Cette recommandation est issue de l'avis 91 du Conseil national de l'alimentation.

- **Lever le frein de l'accessibilité financière à une alimentation durable et de qualité.**

La principale difficulté d'accès à une alimentation durable et choisie est d'origine financière. Selon le Crédoc, en France, les trois quarts des personnes en situation d'insécurité alimentaire qualitative citent le manque d'argent comme motif de leur situation¹¹. Le manque de ressources financières contribue fortement à une alimentation contrainte. La récente période d'inflation - particulièrement marquée sur les produits alimentaires et notamment sur les produits premiers prix - est venue rendre encore plus difficile l'accès à une alimentation durable et de qualité.

Recommandation 10 : Rendre plus accessibles financièrement les produits issus de modèles agricoles durables, notamment l'agriculture biologique, en renforçant le soutien public pour ces modèles.

Recommandation 11 : Mettre en place une obligation de transparence sur la construction des prix de la part des industries agroalimentaires et des distributeurs et la limitation des marges sur les produits sains et durables, en particulier les produits labellisés biologiques.

Recommandation 12 : Lutter contre la spéculation sur les produits alimentaires et les matières premières agricoles, spéculation qui contribue à l'inflation¹².

Recommandation 13 : Accompagner les acteurs de la restauration collective vers une offre de repas sains, durables et accessibles, principalement composés de produits biologiques et locaux et proposant quotidiennement une option végétarienne équilibrée, à travers un soutien économique accru, la formation du personnel de cuisine et la généralisation de dispositifs de tarification sociale en restauration scolaire et universitaire.

Recommandation 14 : Soutenir financièrement l'émergence d'expérimentations d'accès financier à l'alimentation par des mécanismes de transferts monétaires (ex: chèques alimentation, caisse alimentaire commune ...). Privilégier en particulier les expérimentations intégrant les transferts monétaires à un dispositif fort de mobilisation et de participation citoyenne à l'image des initiatives inspirées par la sécurité sociale de l'alimentation telle que l'expérimentation de [caisse alimentaire commune](#) mise en place à Montpellier dans le cadre du projet France Relance [Territoires à Vivres](#).

Une SNANC qui permette de sortir de l'aide alimentaire et aller vers de nouvelles solidarités alimentaires.

Si une population est particulièrement contrainte dans sa capacité à choisir son alimentation c'est bien celle dépendante de l'aide alimentaire. Pensée comme devant être réservée à des situations d'urgence, l'aide alimentaire s'installe dans notre pays et concerne un nombre croissant de personnes. Aujourd'hui l'aide alimentaire, alors qu'elle concerne entre 2 et 4 millions de personnes

¹¹ CREDOC, Consommation et modes de vie, "En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités", N° 329 • ISSN 0295-9976 • mai 2023, Marianne Bléhaut, Mathilde Gressier, <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

¹² Voir le rapport "Inflation : quand les spéculateurs profitent de la crise alimentaire", Foodwatch, CCFD Terre solidaire, https://www.foodwatch.org/fileadmin/-FR/Documents/Rapport_final_inflation_speculation_CCFD_foodwatch.pdf

montre ses limites, en témoigne le rapport IGAS Le Morvan, Wanecq.

Souvent stigmatisante et organisée de façon charitable, l'aide alimentaire ne permet pas un accès digne à l'alimentation. Son modèle actuel basé en grande partie sur la défiscalisation d'invendus montre ses limites : l'Etat devient le payeur aveugle de denrées à la qualité insatisfaisante en particulier sur les plans sanitaire, culturel et écologique. Ce modèle de lutte contre la précarité alimentaire est par ailleurs menacé par les progrès réalisés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, rappelant de fait la nécessité de mener ces deux batailles séparément.

Une stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) qui ne contribuerait pas au dépassement de l'aide alimentaire serait une stratégie alimentaire qui laisserait les plus pauvres sur le côté du chemin.

Recommandation 15 : Assurer la participation des personnes en situation de précarité alimentaire à la conception et à l'évaluation des dispositifs visant à améliorer leur accès à une alimentation de qualité.

Recommandation 16 : Augmenter et réorienter vers le volet local les crédits du programme « Mieux Manger pour Tous ». Sanctuariser une partie de ces fonds vers un soutien aux expérimentations d'accès financier à l'alimentation (expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation, transferts monétaires...). Un cadre d'évaluation rigoureux de ces expérimentations doit être mis en place, afin de pouvoir évaluer la pertinence de la systématisation future d'une ou plusieurs des solutions testées.

Recommandation 17 : Soutenir et développer les nouvelles actions de solidarité alimentaire, c'est-à-dire des actions permettant d'améliorer l'accès (économique, physique, social) à une alimentation durable et choisie, permettant la création d'espaces et de moments conviviaux et mixtes et permettant de renforcer le pouvoir d'agir individuel, collectif et politique des personnes¹³.

Recommandation 18 : Plus largement, expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation, recommandation phare de l'avis 91 « Prévenir et Lutter contre la Précarité Alimentaire » du Conseil national de l'alimentation (CNA). Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), dans son avis relatif à la SNANC invite également à « explorer davantage cette proposition ».

Recommandation 19 : Incrire le droit à l'alimentation dans le droit français et européen et assurer les conditions de mise en œuvre d'une démocratie alimentaire, pour garantir à chacun un accès à une alimentation choisie, sûre, digne et durable tel que recommandé par le Conseil national de l'alimentation.

Une SNANC qui permette de choisir son alimentation en connaissance de cause.

Choisir son alimentation en tant que citoyen nécessite de pouvoir faire des choix éclairés. Nous défendons ainsi l'accès à une alimentation choisie en connaissance de cause. Construire la connaissance de cause des personnes nécessite d'investir dans l'éducation et la sensibilisation à l'alimentation mais également d'agir sur l'environnement alimentaire en apportant aux

¹³ Exemple d'expérimentations : épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats VRAC ...

consommateurs de nouvelles informations (ex : étiquetage environnemental, Nutri-score) et en réglementant ce qui contribue à déconstruire cette connaissance de cause, en l'occurrence la publicité et le marketing.

- **Informer le consommateur pour permettre un choix éclairé.**

Pour réellement choisir son alimentation, il est nécessaire de livrer une information fiable aux consommateurs. Ces derniers doivent pouvoir être renseignés sur les implications sociales et écologiques de leur alimentation. Il s'agit également d'encadrer plus strictement les acteurs qui contribuent à la déconstruction de la connaissance de cause et poussent à la surconsommation de produits non-durables et nocifs pour la santé.

Recommandation 20 : Garantir une information claire sur la qualité nutritionnelle et les impacts environnementaux des produits alimentaires par l'amélioration et le développement de l'étiquetage environnemental et du Nutri-score.

Recommandation 21 : Interdire la publicité et le marketing pour les produits dont la surconsommation est néfaste pour la santé humaine et pour l'équilibre et la santé des écosystèmes, sur tous les supports (physiques, audiovisuels, numériques). Cibler en priorité les publicités dont la cible est le jeune public (extension de la loi Gattolin).

- **Sensibiliser et former les citoyens aux enjeux du système alimentaire, préalable à la démocratie alimentaire.**

L'éducation et la sensibilisation à l'alimentation et aux enjeux du système alimentaire est un levier important (mais non suffisant à lui seul) pour transformer les régimes alimentaires et donc permettre la transition alimentaire. Aucune classe sociale n'ayant adopté des modes de consommation durable, il est important que cette éducation et sensibilisation à l'alimentation concerne l'ensemble de la population et ne soit pas réservée – comme cela est souvent le cas - aux plus pauvres.

L'éducation et la sensibilisation à l'alimentation doivent permettre une politisation des personnes sur le système alimentaire, condition de la démocratie alimentaire. Elles doivent également éviter une approche descendante et prescriptive des comportements alimentaires. Se faisant, il nous semble utile de s'appuyer sur les associations et réseaux de l'éducation populaire pour contribuer à ces chantiers d'éducation à l'alimentation.

Recommandation 22 : Renforcer la place de l'alimentation saine et durable et des enjeux du système alimentaire dans les cursus scolaires¹⁴ et la formation des professionnels de santé et du secteur agricole.

Recommandation 23 : Soutenir les actions de mise en lien et de rencontre entre les citoyens et les paysans et paysannes (exemple : opération nationale [“De Ferme en ferme”](#)).

¹⁴ Pour cela, s'inspirer - entre autres - de la proposition d'un "programme scolaire agri-mentaire" issue de la note [“Pour une agriculture digne”](#) rédigée par l'équipe du Tour de France Agricole du MRJC (page 40 - 41).

Contacts :

Clément Coulet, Réseau CIVAM, coordinateur accès à l'alimentation, clement.coulet@civam.org, 06 28 38 06 18

Geneviève Chevassus, Mouvement inter-régional des AMAP (Miromap), Administratrice, teamchevassus@gmail.com, 06 09 70 41 03

Lucile Alemany, Les Ami.e.s de la Confédération paysanne, coordinatrice, lucile.alemany@lesamisdelaconf.org, 07 88 53 46 99

Emma Beaudoin, Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), secrétaire nationale, e.beaudoin@mrjc.org, 07 56 01 68 06